

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Poweramic P2200

Autres désignations commerciales

aucune/aucun

REACH-statut d'enregistrement: Cette substance est exemptée de l'enregistrement conformément à l'article 2 (7) et l'annexe V du Règlement REACH.

Nom de la substance: Verre aux oxydes, produits chimiques

n°CAS: 65997-17-3

N°CE: 266-046-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Verre

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de matériau

Société:	SCHOTT AG	
Rue:	Hattenbergstr. 10	
Lieu:	D-55122 Mainz	
Téléphone:	+49 (0)6131 / 66 0	Téléfax: +49 (0)6131 / 66 20 00
Interlocuteur:	Dr. Kristian Eichgrün	
e-mail:	ehs-compliance.ao@schott.com	
Internet:	www.schott.com	
Service responsable:	Qualitätsmanagement Advanced Optics	
	Téléphone: +49 (0)61 31 / 66 21 55	
	Télécopie: +49 (0)36 41 / 28 88 90 54	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 61 31 / 66 2393 (Mo - Fr, 7 - 16 Uhr; MEZ; UTC+01)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance n'est pas classée comme dangereuse dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: aucune/aucun

2.3. Autres dangers

En cas d'inhalation (Fines et poussières):

Irritation des voix respiratoires. Une charge de poussière répétée et excessive peut provoquer une pneumoconiose.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

Caractérisation chimique

Verre aux oxydes, produits chimiques

n°CAS: 65997-17-3

N°CE: 266-046-0

Étant donné que la substance "verre" n'était pas incluse dans la liste des substances extrêmement préoccupantes, il n'y a aucune obligation formelle de fournir des informations conformément à l'article 33 du règlement REACH. Dans la fabrication du verre, cependant, certaines substances utilisées sont inscrites sur la liste candidate et ont déjà été incluses dans l'annexe XIV du règlement REACH ou pourraient l'être à l'avenir. Cependant, après le processus de conversion physico-chimique du verre fondu, ces matières premières pulvérulentes ne sont plus isolées, mais sont fermement intégrées dans la matrice de verre. En conséquence, ils perdent leurs propriétés d'origine. En cas d'utilisation incorrecte, certaines de ces substances peuvent être libérées de la matrice et devenir biodisponibles.

Les composants principaux du verre sont donnés en complément d'information au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Fines et poussières: En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Fines et poussières: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue. Faites attention à la protection de l'oeil non contaminé.

Après ingestion

Fines et poussières: Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: fumée toxique d'oxyde de métaux

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



Poweramic P2200

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide fort, Acide fluorhydrique, Acide phosphorique et acide phosphoreux, Alcalies (bases), concentré

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Verre. Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Poweramic P2200

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
1344-28-1	Aluminium (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
-	Baryum (composés solubles), en Ba	-	0,5		VME (8 h)	
1303-86-2	Bore (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
1305-78-8	Calcium (oxyde de)	-	2		VME (8 h)	
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction alvéolaire	-	5		VME (8 h)	
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction inhalable	-	10		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Jeter séparément les vêtements de protection contaminés, ne pas réutiliser. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter la formation de poussière.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. (résistant aux coupures)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Jeter séparément les vêtements de protection contaminés, ne pas réutiliser.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: solide
 Couleur: incolore
 Odeur: sans odour

Testé selon la méthode

pH-Valeur:

9,3 (sur solid) OECD 122

Modification d'état

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Température de transition vitreuse:	670 °C ISO 7884-8
Point d'éclair:	non applicable
Inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Dangers d'explosion	
Le produit n'est pas: Explosif.	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	> 1400 °C
Pression de vapeur:	Jusqu'à la Tg, aucune pression de vapeur significative n'est attendue.
Densité (à 20 °C):	4,61 g/cm ³
Hydrosolubilité:	Non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
Non comburant.	
Coefficient de partage:	La substance est insoluble dans l'eau.
Viscosité dynamique:	non applicable (solide)
Viscosité cinématique:	non applicable (solide)
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Le dégazage se produit à partir d'une température de >1400 °C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acide fort, Acide fluorhydrique, Acide phosphorique et acide phosphoreux, Alcalies (bases), concentré

10.4. Conditions à éviter

Humidité

Température > point de dégazage (Formation de: fumée toxique d'oxyde de métaux)

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Acide fluorhydrique, Acide phosphorique et acide phosphoreux, Alcalies (bases), concentré

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée toxique d'oxyde de métaux (Temperature > point de dégazage)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le potentiel toxicologique des verres peut être dû à la biodisponibilité de composants individuels en cas d'utilisation non conforme. Ceci est déterminé par le test de bioaccessibilité selon Fraunhofer. C'est un processus de lixiviation du matériau dans 5 fluides corporels artificiels.

Toxicité orale aiguë: aucune biodisponibilité détectée.

Toxicité dermique aiguë: aucune biodisponibilité détectée.

Toxicité inhalatrice aiguë: aucune biodisponibilité détectée.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

En cas d'inhalation (Fines et poussières):

Irritation des voix respiratoires. Une charge de poussière répétée et excessive peut provoquer une pneumoconiose.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

L'effet écotoxicologique des verres est déterminé par la disponibilité écologique de substances dangereuses susceptibles d'être libérées de la matrice de verre dans des conditions environnementales. Pour la caractérisation, le test de la réglementation allemande sur les décharges (Dep-VO) est utilisé. Lors de l'évaluation, la teneur en substance dangereuse lixiviable, par rapport à la quantité totale de verre inoffensive, est traitée et classée comme fraction de mélange standard.

Résultat / évaluation: Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ni le produit ni les résidus de transformation ne peuvent pénétrer dans les égouts ou les plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

101112 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers; déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10 11 11

Code d'élimination des déchets - Résidus

101112 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication du verre et des produits verriers; déchets de verre autres que ceux visés à la rubrique 10 11 11

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Cette substance est exemptée de l'enregistrement conformément à l'article 2 (7) et l'annexe V du Règlement REACH.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

-- sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

**Poweramic P2200**

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Information supplémentaire**

Composition du lot en fonction des matières premières de départ, à base des oxydes.

Nom de la substance: SILICON DIOXIDE

poids en % in %: 5 - 15

Substance SVHC.: Non.

Cancerogénité: Non.

Nom de la substance: BORON TRIOXIDE

poids en % in %: 0,1 - 2

Substance SVHC.: Oui.

Cancerogénité: Oui. (Repr. 1B; H360FD; SCL: C >= 3,1%)

Nom de la substance: ALUMINIUM OXIDE

poids en % in %: 2 - 10

Substance SVHC.: Non.

Cancerogénité: Non.

Nom de la substance: CALCIUM OXIDE

poids en % in %: < 2

Substance SVHC.: Non.

Cancerogénité: Non.

Nom de la substance: BARIUM OXIDE

poids en % in %: 45 - 60

Substance SVHC.: Non.

Cancerogénité: Non.

Nom de la substance: TITANIUM DIOXIDE

poids en % in %: 20 - 35

Substance SVHC.: Non.

Cancerogénité: Non.



Poweramic P2200

Date de révision:

21.10.2020 Numéro de révision:

1,0

Date d'impression:

11.12.2020

Fiche de données de matériau

basé sur règlement (CE) n° 1907/2006

Nom de la substance: CERIUM OXIDE

poids en % in %: 0,05 - 1

Substance SVHC.: Non.

Cancerogénité: Non.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.